

Département des Alpes-Maritimes (06)

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
PAYS DE GRASSE - COMMUNE DE  
PEGOMAS**



**ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX PLUVIALES**

**DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE**

**2.2 - GLOSSAIRE**



ZI Bois des Lots  
10 Allée des Gonsards  
26 130 SAINT PAUL TROIS CHATEAUX

Téléphone : 04-75-04-78-24

*Etude réalisée avec le  
concours financier de  
l'Agence de l'Eau RMC*

*Décision attributive  
n°2019 6011 du 5  
décembre 2019*

*N° opération :  
141.2019.108-OSC*



GRUPE MERLIN/Réf doc : 1319050-ER1-ETU-ME-1-001

**Le Commissaire enquêteur  
Françoise ROUXEL**



### **Assainissement des eaux pluviales**

Ensemble des techniques et aménagements permettant de collecter, stocker, traiter et évacuer les eaux de pluie afin de limiter les inondations et protéger les milieux naturels.

### **Bassin versant**

Territoire sur lequel toutes les eaux de pluie s'écoulent vers un même point de sortie (cours d'eau, mer, etc.).

### **CAPG (Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse)**

Établissement public de coopération intercommunale compétent notamment en matière de gestion des eaux pluviales urbaines.

### **Débit de fuite**

Débit maximal autorisé pour l'évacuation des eaux pluviales après stockage, afin de ne pas aggraver les écoulements naturels.

### **Eaux de ruissellement**

Eaux de pluie qui s'écoulent à la surface du sol sans s'infiltrer.

### **Exutoire**

Point de rejet des eaux pluviales (cours d'eau, réseau, vallon...).

### **Hydrographie**

Organisation et description des cours d'eau et des écoulements sur un territoire.

### **Imperméabilisation des sols**

Transformation des sols naturels en surfaces étanches (routes, toitures, parkings), empêchant l'infiltration de l'eau.

### **Infiltration**

Processus par lequel l'eau pénètre dans le sol.

### **IOTA (Installations, Ouvrages, Travaux et Activités)**

Réglementation encadrant les projets ayant un impact sur l'eau et les milieux aquatiques.

### **MRAe (Mission Régionale d'Autorité environnementale)**

Autorité chargée d'évaluer les impacts environnementaux des projets et documents d'urbanisme.

### **Neutralité hydraulique**

Principe selon lequel un aménagement ne doit pas augmenter le débit des eaux pluviales par rapport à l'état naturel initial.

### **Noue**

Fossé végétalisé permettant de stocker et infiltrer les eaux pluviales.

### **Périmètre de protection (captage d'eau)**

Zone autour d'un point de prélèvement d'eau potable où les activités sont réglementées pour éviter toute pollution.

- **PPI (Périmètre de Protection Immédiate)** : protection stricte autour du captage
- **PPR (Périmètre de Protection Rapprochée)** : zone avec restrictions d'usage

**PLU (Plan Local d'Urbanisme)**

Document fixant les règles d'aménagement et d'utilisation des sols à l'échelle communale.

**PPRI (Plan de Prévention du Risque Inondation)**

Document réglementaire définissant les zones exposées aux risques d'inondation et les règles d'urbanisme associées.

**Rétention des eaux pluviales**

Stockage temporaire des eaux de pluie avant leur restitution progressive au milieu naturel ou au réseau.

**RGA (Retrait-Gonflement des Argiles)**

Phénomène de variation de volume des sols argileux en fonction de leur teneur en eau, pouvant fragiliser les constructions.

**Réseau hydrographique**

Ensemble des cours d'eau et des écoulements présents sur un territoire.

**SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux)**

Document de planification fixant les orientations pour une gestion équilibrée de l'eau à l'échelle d'un grand bassin.

**SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux)**

Déclinaison locale du SDAGE, adaptée à un territoire spécifique.

**SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale)**

Document d'urbanisme stratégique définissant les grandes orientations d'aménagement à l'échelle intercommunale.

**Transparence hydraulique**

Principe visant à maintenir les écoulements naturels de l'eau malgré les aménagements.

**Zonage pluvial**

Document réglementaire définissant les zones où des prescriptions spécifiques s'appliquent pour la gestion des eaux pluviales.